

COMPTE RENDU de la REUNION du 8 juin 2021

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Nelly BENEDICK, Geneviève MOULINIER, Danielle BRUVRY, Mrs Frédéric MAGNE, Roger. EYMERI, Jean-Luc LAMOUREUX, Dominique SAINT AVIT,

Excusés : Nicolas MONNEREAU

Pouvoirs :

Mme Christine LEGUET donne pouvoir à Mr Jean-Luc LAMOUREUX,
Mme Geneviève MOULINIER donne pouvoir à Mme Viviane DUVAL,
Mr Sébastien BATAILLE donne pouvoir à Mr Frédéric MAGNE.

Secrétaire de séance : Mme Nelly BENEDICK.

La séance débute à 20 h 45.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

➤ Délibération sur le versement du solde des subventions 2021 080 et 081

L'ACCA a déposé une demande de subvention pour un montant de 400 €. Après avoir demandé une meilleure implication dans la vie associative flaujaguaise, le Conseil a voté POUR à l'unanimité.

Une nouvelle association «Les Canailles en 4 L » explique leur projet ; une proposition de 200 € et un espace sur la brocante a été décidé par le Conseil.

➤ Délibération sur la dissolution du Syndicat du Collège Aliénor d'Aquitaine

La Nouvelle Aquitaine a repris la Compétence Transport Scolaire qu'exerçait le Département de la Gironde. Le Syndicat du Collège d'Aliénor d'Aquitaine de Castillon la Bataille par délibération du 7 mars 2019 n'a plus souhaité assurer le rôle d'organisateur secondaire, mais continuer à gérer le ramassage scolaire du Collège.

Mme le Maire, vu l'article L 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose :

- La dissolution du Syndicat intercommunal du Collège d'Aliénor d'Aquitaine de Castillon la Bataille.
- La validation de l'ensemble des règles relatives à la répartition de l'actif, du passif de la trésorerie et des archives du syndicat en vue de sa dissolution.

Elle présente les éléments suivants :

- Le transfert des immobilisations, la répartition de la Trésorerie et du résultat constatés au Compte Administratif de clôture. (2020).

- le contrat d'assurance Responsabilité Civile contracté auprès d'AXA est résilié.
- les archives demeureront à la mairie de Belvès de Castillon, siège du Syndicat.

Après en avoir délibéré le Conseil vote POUR à l'unanimité.

➤ **Délibération sur le plan de zonage d'assainissement n° 2021-83**

Monsieur le Président du SIAPEC a souligné l'importance de la réalisation de l'étude de zonage pour les futurs projets de la Commune. Coût de l'étude 5 900 €, le reste à charge s'élève à 30% soit environ 1 800 € HT.

L'assemblée se prononce à l'unanimité pour la réalisation de cette étude de zone d'assainissement, et charge Mme le Maire d'entamer la procédure auprès du SIAPEC.

➤ **Délibération sur l'achat d'un défibrillateur 2021-84**

Mme le Maire rappelle que l'installation d'un défibrillateur sera obligatoire au 1^{er} janvier 2022. Des devis sont présentés et la Sté DEFIBRIL a été retenue pour un montant de 41,20 € par mois soit 49,44€ TTC par mois.

Le Conseil se prononce POUR à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

L'agent technique fera une formation CACES, pour tracteur avec remorque, épaveuse ou banquetteuse.

Point sur les dépenses, fleurissement, végétalisation, mobilier urbain, stade, cimetière :

- | | |
|---|------------|
| • fleurs et plantes Val de Garonne | 1 793,63 € |
| • horticulteur GALLOT | 610,77 € |
| • bancs,poubelles,barrières | 2 659,20 € |
| • bancs bord de Dordogne | 867,53 € |
| soit 5 993 € affectés aux comptes appropriés, | |
| • illuminations de Noël | 2 420,00 € |

La séance est levée à 22 h 30.